



PEINE DE MORT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

50^E SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME – DIALOGUE INTERACTIF

SUR LA RCA - ITEM 10 – Genève – 6 juillet 2022

Madame la Présidente, Monsieur l'expert indépendant,

Ensemble contre la peine de mort, la Fédération internationale des ACAT et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture en République centrafricaine souhaitent féliciter les autorités et députés centrafricains pour le vote en faveur de l'abolition de la peine de mort en RCA le 27 mai dernier.

Dans la lignée des abolitions au Tchad en 2020 et en Sierra Leone en 2021, l'abolition de la peine capitale en RCA confirme la forte tendance abolitionniste sur le continent africain. Le président Touadéra doit à présent promulguer la loi afin que la RCA devienne le 24^e État abolitionniste d'Afrique et le 110^{ème} dans le monde.

Nous encourageons la RCA à parachever ce processus en co-sponsorisant la Résolution 2022 des Nations unies pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort et en ratifiant le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

ECPM et la FIACAT continueront de soutenir les acteurs abolitionnistes en RCA pour ces prochaines étapes.

L'abolition de la peine de mort est un formidable symbole envoyé à la communauté internationale et démontre la volonté des autorités de mettre fin au cycle infernal de la violence. Nous invitons désormais le Président Touadéra à nous le rappeler lors du 8^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort prévu à Berlin du 15 au 18 novembre prochain.

Je vous remercie.